



## Auto-entrepreneur : mon activité dépend-elle du RSI ou de l'URSSAF ?

**Comment savoir si une activité d'auto-entrepreneur ou micro-entrepreneur dépend du RSI ou de l'URSSAF en terme de couverture et de cotisations sociales ? Quelle est la différence ?**

**Mise à jour :** Le RSI a été officiellement supprimé le 1er janvier 2018 ; il est remplacé par la **Sécurité sociale pour les indépendants**, qui est un guichet spécifique au sein du régime général. Le fonctionnement reste le même.

Il existe plusieurs types d'activités en auto-entreprise. Or c'est le type d'activité qui détermine le régime de protection sociale et le niveau des cotisations sociales à verser :

- Les activités de vente de marchandises et/ou hébergement touristique (**BIC**) **dépendent du RSI**,
- Les prestations de services artisanales (BIC) **dépendent du RSI**,
- Les prestations de services commerciales (BIC) et gîtes ruraux **dépendent du RSI**,
- Les prestations de services libérales (**BNC**) **dépendent du RSI\***,
- Enfin, quelques rares prestations de service du type activités libérales non réglementées (BNC) **dépendent de l'URSSAF et de la caisse de retraite CIPAV\*\***.

\* *exemples : astrologue, cartomancien, magnétiseur...*

\*\* *exemples : guide conférencier, moniteur de ski...*

**A noter :** Que l'activité dépende du RSI ou de l'URSSAF+CIPAV, le fonctionnement sera strictement identique : l'auto-entrepreneur déclare ses recettes chaque mois ou chaque trimestre et paie sur cette base un pourcentage fixe de cotisations sociales.

## Comment savoir si son activité dépend du RSI ou de l'URSSAF ?

Il est clair que les commerçants, artisans, industriels et exploitants touristiques dépendent de la sécurité sociale pour les indépendants (**RSI**).

Par contre un doute peut s'installer pour certaines prestations de services de type « libéral », dont certaines dépendent du **RSI** et d'autres de l'**URSSAF+CIPAV**.

**Les professions libérales non réglementées qui dépendent de l'URSSAF+CIPAV sont en réalité peu nombreuses : les voici :**

- psychothérapeute,
- psychologue,
- ergothérapeute,
- ostéopathe,
- chiropracteur,
- diététicien,
- architecte,
- architecte d'intérieur,
- économiste de la construction,
- géomètre,
- ingénieur-conseil,
- maître d'œuvre,
- accompagnateur de moyenne montagne,
- expert automobile,
- guide de haute montagne,
- guide conférencier,
- moniteur de ski titulaire d'un brevet d'Etat ou d'une autorisation d'exercer mettant en œuvre son activité dans le cadre d'une association ou d'un syndicat professionnel (quel que soit le public).

## Quels taux de cotisations sociales ?

Pour connaître les taux de charges correspondant à chaque type d'activité, voir notre article : **Les taux de cotisations sociales en auto-entreprise.**

## Des fichiers Excel pour gérer votre entreprise (gratuit).

**WikiCréa a mis au point des outils Excel gratuits pour gérer votre entreprise :**

- un modèle de **plan financier**, indispensable pour obtenir des financements : **cliquez ici**,
- un **facturier** permettant d'établir devis et factures : **cliquez ici**,
- un **livre de recettes**, **obligatoire pour les auto-entrepreneurs** : **cliquez ici**,
- un **modèle de suivi de trésorerie** : **cliquez ici**.

## Créez votre auto-entreprise directement en ligne.

WikiCréa a sélectionné **Legalstart** pour vos formalités de création d'entreprise en ligne, tout simplement parce qu'il s'agit de l'offre la plus complète et la moins chère du marché. **Cliquez ici**

**pour en savoir plus et débiter vos démarches en ligne.**

**Voir aussi nos articles :**

- **BIC et BNC : quelle est la différence ?**
- **Auto-entrepreneur : faut-il déclarer le chiffre d'affaires facturé ou encaissé ?**
- **Le RSI est-il obligatoire en auto-entreprise ?**